

ANNEXE IV-4

Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de l'Hérault  
SPE 1<sup>er</sup> degré Public  
31 Rue de l'Université  
34064 MONTPELLIER cedex 2

**DEMANDE DE RÉINTÉGRATION APRES CONGÉ PARENTAL**  
**A retourner au SPE avant le 15 avril 2019**

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

TELEPHONE .....

1/ Date de début de votre congé parental .....

2/ Votre établissement d'affectation avant votre départ en congé parental  
.....

3/ Poste occupé .....

4/ Votre modalité d'affectation  
..... à titre définitif ..... à titre provisoire

**(Rappel: Vous devez être titulaire de votre poste pour bénéficier de la priorité)**

5/ Date de fin de votre congé parental .....

6/ J'ai demandé un temps partiel pour la rentrée 2019 :  
 OUI  
 NON

7/ Je demande la priorité sur mon ancien poste suite à ma réintégration de congé parental dans le cadre de mes vœux (unique ou dernier vœu) au mouvement intra-départemental 2019  
 OUI  
 NON

**(Rappel: même si vous ne demandez pas la priorité sur votre ancien poste, vous êtes participant obligatoire)**

Fait à .....  
Le ..... 2019

Signature

-Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type [prénom.nom@ac-montpellier.fr](mailto:prénom.nom@ac-montpellier.fr). C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.  
-Notez que pour toute question sur le mouvement, vous pourrez obtenir des informations utiles sur le site départemental ACCOLAD de la DSDEN de l'Hérault ou envoyer un mail à : [mouvement2019dsden34@ac-montpellier.fr](mailto:mouvement2019dsden34@ac-montpellier.fr) ou appeler la cellule information et conseils de la DSDEN 34 au **04.67.91.52.70** ou **04.67.91.52.82**